



# NOTICE EXPLICATIVE 2025/2026



L'école de Musique, Danse et Théâtre propose la pratique des différentes disciplines à partir de la moyenne section de la maternelle, avec un apprentissage individuel et/ou collectif.

La classe théâtre est ouverte à partir de 4 ans.

## Début des cours : lundi 15 Septembre 2025

**Inscriptions : Anciens élèves:** en cliquant sur le lien reçu par mail

**Nouveaux élèves** sur le site [www.musiquenvie.com](http://www.musiquenvie.com) et [www.dansenvie.com](http://www.dansenvie.com)

ou en présentiel les jours suivants :

Mardi 09/09 de 17h30 à 19h à **Colayrac ( Mairie )**

Mercredi 10/09 de 16h à 19h à **Foulayronnes ( Le Galion )**

Jeudi 11/09 de 16h30 à 19h à **Bon Encontre ( Centre culturel Délibès )**

## Pratique Instrumentale :

- Les élèves débutants 1ère et 2ème année, cursus cycle 1 (du CE1 jusqu'en 6ème) : 30 minutes de cours individuel avec un professeur (découpé en 20 minutes de pratique instrumentale et 10 minutes de Formation Musicale).

**Participation à la Chorale Enfants OBLIGATOIRE.**

- Les élèves en 3ème année de pratique instrumentale (si niveau atteint) ou en classe de 6ème, cursus cycle 1+ : 40 minutes de cours individuel avec un professeur (30 minutes de pratique instrumentale et 10 minutes de Formation Musicale) **Participation à l'Orchestre OBLIGATOIRE.**

- Les élèves en cycle 2 (6ème année de pratique instrumentale et si niveau validé par le professeur) : 40 minutes de cours individuel avec un professeur. **Participation à l'Orchestre et/ou au cours de Techniques du son fortement recommandée.**

- Les adultes ont 30 minutes de cours individuel avec un professeur. Possibilité de participer à l'Orchestre et/ou un atelier.

Vous devez : \* Consulter le planning des cours,  
\* Choisir la discipline  
\* Contacter le professeur concerné, pour les cours individuels et semi-collectifs

## Pratique Danse ou Théâtre :

Vous devez : \* Consulter le planning des cours,  
\* Choisir la discipline

Élèves des Communes Subventionnées (Boé, Bon-Encontre, Colayrac, Foulayronnes) : justificatif de domicile obligatoire à fournir lors de l'inscription.

La date limite des réinscriptions est fixée au 25 Août 2025, après cette date la discipline et le choix des horaires ne peuvent être garantis.

## Tarifs :

Les tarifs sont annuels, le règlement en 5 fois est une facilité de paiement, tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription, libellés à l'ordre de Musiquenvie ( l'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier complet et du règlement joint ) .

Les tarifs sont calculés selon la discipline, la durée des cours, l'âge et le lieu de résidence de l'élève.

*L'adhésion de 25€ par élève est obligatoire, en tant que membre de l'Association adhérente au contrat de la Confédération Musicale de France.*

Aucun encaissement n'est effectué avant le 1er octobre.

Les paiements en 5 fois seront encaissés aux dates suivantes :

**10/10/2025 - 10/11/2025 - 10/01/2026 - 10/03/2026 - 10/04/2026**

Des réductions s'appliquent dans les cas suivants (hors ateliers) :

20€ à partir du 2ème élève mineur de la même famille ( hors atelier ).

20€ pour une 2° discipline par élève mineur ( hors atelier et plusieurs cours de danse ).

( à déduire du 1er chèque, si paiement 5 fois )



# NOTICE EXPLICATIVE 2025/2026



## Rappels :

Règlement intérieur en consultation sur le site [www.musiquenvie.com](http://www.musiquenvie.com) et sur le site des inscriptions.

**Danse :** certificat médical en cours de validité obligatoire dès le 1er cours.

Aucun élève ne sera admis en cours, s'il n'a pas, en temps utile, déposé son dossier complet accompagné du règlement.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de la présence des professeurs avant de laisser vos enfants. De même, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'heure de fin de cours (notre responsabilité étant désengagée). Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [musiquenvie47@gmail.com](mailto:musiquenvie47@gmail.com)

## Droit à l'image :

L'option doit être renseignée sur le bordereau d'inscription ou sur la vue famille de l'espace OpenTalent.

**En cas de refus, l'élève ne pourra participer à aucune manifestation organisée par Musiquenvie.**

## Information sur la protection des données :

Conformément au Règlement Général sur la protection des Données applicable depuis le 25/05/2018, nous vous informons que nous utilisons vos données uniquement à des fins professionnelles, en aucun cas, nous ne les communiquons à des tiers.

Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour toute demande de consultation, modification ou suppression de ces données, merci de bien vouloir envoyer un simple courriel à l'adresse suivante: [musiquenvie47@gmail.com](mailto:musiquenvie47@gmail.com)

## Informations par rapport à une crise sanitaire:

Nous vous demandons de respecter les mesures sanitaires et gestes barrières en vigueur, selon le protocole mis en place.